

Date d'édition	25/08/2014
N° du document	SUPAIR_2014/08_003
Nombre de page	1/ 4



COMMUNIQUE SECURITE

OBJET : Sangle coupée par l'arrête des boucles automatiques

STATUT : FAIBLE

MOYEN

CRITIQUE

Description du problème :

Usure prématurée des sangles passant dans la partie femelle des boucles automatiques 30mm (principalement utilisé dans la fermeture des ventrales) (Cf. photo)



Produits concernés :

Sellettes SUP'AIR équipée de boucles automatiques.

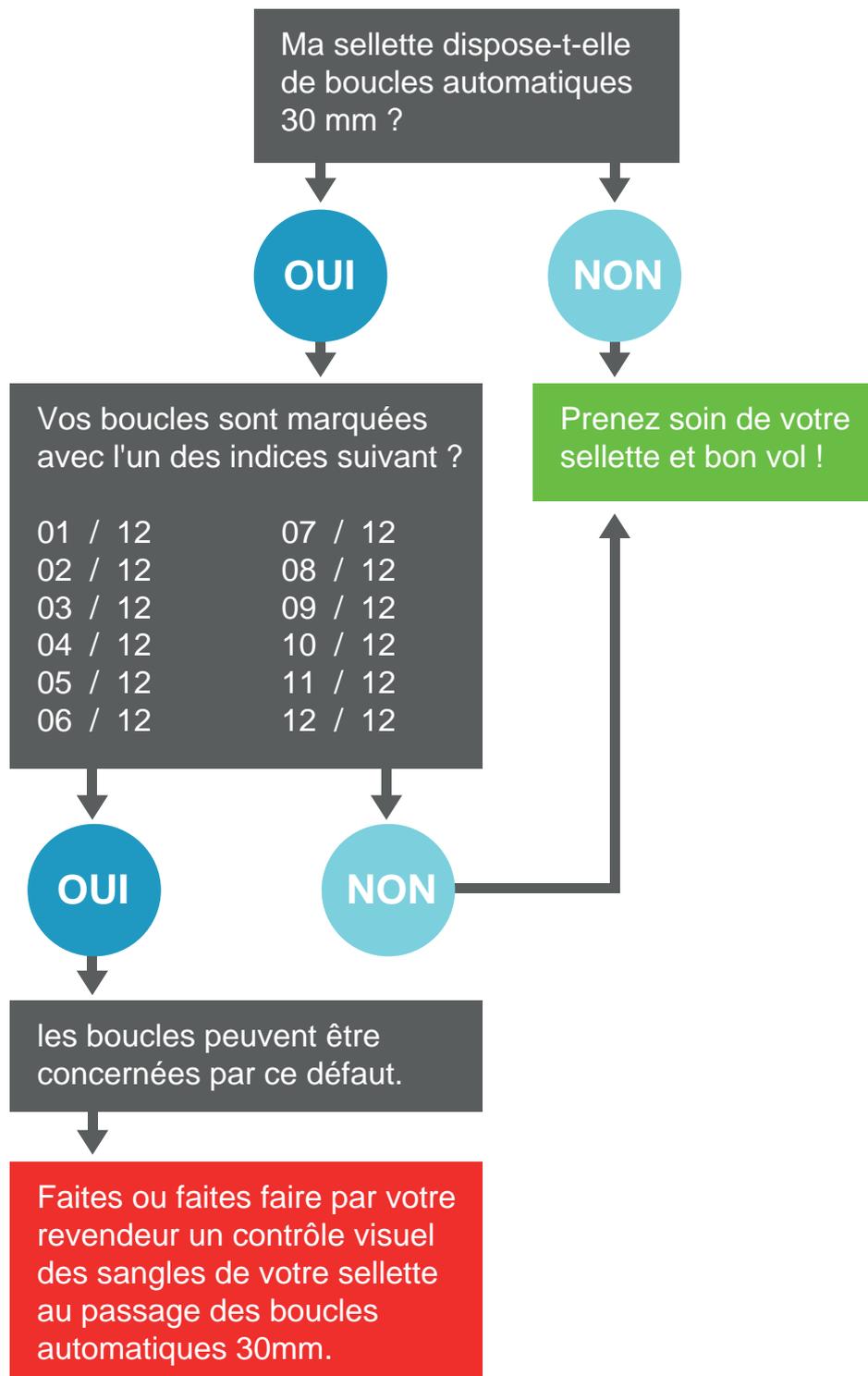
Faits / Constatation :

Certaines boucles présentent des aspérités coupantes qui peuvent entraîner la coupure de la sangle. Ce problème a été solutionné, sans délais à la suite de la constatation du problème.

Suite page suivante ►

Procédure à suivre :

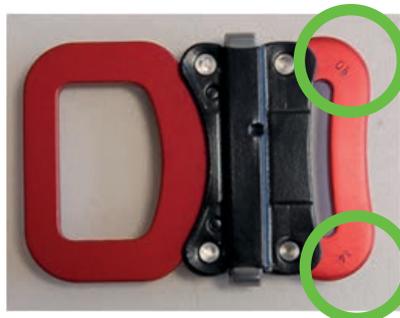
Comment identifier si ma sellette est concernée ?



Suite page suivante ►

Date d'édition	25/08/2014
N° du document	SUPAIR_2014/08_003
Nombre de page	3/ 4

Comment trouver le numéros de série des boucles automatiques ?



N° 05 / 14

RQ : si l'indice n'est pas visible, veuillez nous contacter !

Comment faire le contrôle visuel ?

Observer les parties de la sangle en contact avec la boucle.
Si vous apercevez :

- Un effilochage de la sangle (présence de fils esseulés)



- une bordure rongée (déformation due au frottement)



=> Alors votre sellette est peut-être endommagée

Dans le cas où elle ne présente aucun de ces symptômes, votre sellette n'est pas concernée par le problème, mais n'oubliez pas pour autant vos vérifications de prévol !

Suite page suivante ►

Date d'édition	25/08/2014
N° du document	SUPAIR_2014/08_003
Nombre de page	4/ 4

Marche à suivre en cas de suspicion de problème ou de problème avéré :

- Ne plus voler avec la sellette concernée
- Prendre des photos des symptômes détectés accompagner d'une note explicative et de vos coordonnées (Nom, prénom, adresse, téléphone, email);

envoyer le tout par email à l'adresse suivante : sav@supair.com

Une réponse vous sera faite dans les meilleurs délais pour statuer sur le traitement à apporter à votre sellette.

Dans le cas ou une réparation s'imposerait, les frais liés à cette réparation seront pris en charge par Sup'Air.

L'Equipe SUP'AIR

Personne à même de réaliser la vérification :



UTILISATEUR



REVENDEUR



FABRICANT

DELAIS :

La vérification doit être faite immédiatement

Destinataires du document :



UTILISATEUR



REVENDEUR



ECOLE



ASSOCIATION DE PILOTAGE



MAGAZINE



FEDERATION

Communiqué sécurité : SUPAIR_2014/08_003